

17 000 cartes postales de profs à Bacquelaine

L'ajustement budgétaire touche aux pensions des fonctionnaires. 17 000 cartes postales de profs sont remises au ministre des Pensions aujourd'hui.

● **Caroline FIXELLES**

«**L**es personnels de l'enseignement exigent le respect de leurs droits, notamment en matière de pensions.» C'est ce que pourra lire ce mercredi le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine (MR), sur 17 000 cartes signées par des enseignants et qui lui seront remises par le front commun syndical de l'enseignement.

«*Nous devions remettre ces cartes au Premier ministre le 22 mars dernier mais en raison de l'actualité, nous avons reporté notre action, explique Eugène Ernst, secrétaire général CSC-Enseignement. Nous craignons il y a quelques semaines que l'ajustement budgétaire touche aux pensions des fonctionnaires. Nos craintes sont justifiées...*»

Faire valoir son diplôme

Les enseignants déplorent notamment la suppression de la gratuité de la bonification pour diplôme dans le calcul de leur pension. «95 % des enseignants ont un diplôme qu'ils ne pourront plus valoriser», pointe le syndicaliste. Ils devront travailler plus longtemps pour garder le même montant de pension ou perdront pas mal de sous.»

Si, actuellement, il est possible de

prendre en compte les années d'études dans le calcul de la pension dans les trois régimes de pension, les fonctionnaires peuvent l'obtenir «gratuitement» alors

que les salariés et les indépendants doivent «racheter leurs années d'études» en payant une cotisation (1 400 € par année d'étude pour les salariés). Le ministre a décidé d'harmoniser la mesure en demandant aux fonctionnaires de payer aussi une cotisation. Pour la CSC, «si le ministre veut harmoniser les régimes, alors qu'il harmonise le tout ! Un salarié peut bénéficier de chèques-repas, d'un PC, d'une voiture de société parfois, etc. Et puis, beaucoup ont une assurance-groupe...»

«Les attraits supprimés»

Autre pierre d'achoppement : la suppression des tantièmes préférentiels. Lors du calcul de la pension, ils permettent à certaines professions, comme les enseignants, les cheminots ou les facteurs, d'avoir des pensions plus avantageuses. Au cabinet Bacquelaine, on insiste : cette suppression n'interviendra qu'à l'issue des travaux du comité national des pensions sur la prise en compte de la pénibilité de certains métiers dans les droits de pensions.

«*Nous n'avons aucune garantie que l'enseignement sera considéré comme une fonction "pénible"*», s'inquiète Eugène Ernst.

Les syndicats estiment que ces réformes suppriment les seuls at-

traits d'une carrière dans la fonction publique. «*Comme les barèmes de rémunération étaient moins attrayants, on a promis aux fonctionnaires*

une pension plus attrayante (NDLR : 2 200 € en moyenne en 2015), dit Eugène Ernst. *En supprimant ces avantages, les autorités ne respectent pas leur contrat.*» Au cabinet, on estime que les rémunérations des fonctionnaires ont bien évolué aujourd'hui.

Les syndicats considèrent par ailleurs que ces mesures réduisent l'attrait de la carrière enseignante : «*Comment revaloriser, dans ces conditions, l'enseignement déjà confronté à une pénurie de professeurs et un déficit en qualité ?*»

Une réunion du comité national des pensions pour le secteur public est prévue jeudi. «*Avec ce gouvernement on décide et ensuite on veut bien discuter*», regrette la CSC. ■

VITE DIT

Des réformes en matière de pensions ont été annoncées lors du contrôle budgétaire :

- harmonisation de la **bonification pour diplôme** ;
- instauration de la **pension mixte** (un contractuel de la fonction publique, nommé en cours de carrière, bénéficiera désormais d'une pension de salarié pour les années de contractuel et d'une pension du secteur public pour les autres années. Avant, il aurait d'office bénéficié d'une pension du secteur public) ;
- octroi d'une **pension complémentaire** pour les contractuels de la fonction publique fédérale ;
- octroi d'une pension publique après **moins de 5 ans** de service ;
- harmonisation de l'assimilation pension pour service militaire ;
- suppression des **tantièmes préférentiels**.

Action des syndicats du secteur public

Outre l'action des syndicats de l'enseignement, le front commun syndical de la fonction publique rendra visite ce mercredi à deux ministres, en commençant par une réunion avec le ministre de la Fonction publique Steven Vandeput (N-VA). Les syndicats lui demanderont des explications sur la suppression du cumul des congés de maladie des fonctionnaires fédéraux. Des délégués se rendront ensuite chez le ministre des Pensions pour

protester contre les mesures du contrôle budgétaire touchant à la pension des fonctionnaires. «*Il y a une rupture de contrat qui va à l'encontre d'une fonction publique attrayante*, note Michel Meyer, président de la CGSP. *On dit que la pension publique est trop élevée, c'est plutôt celle du privé qui est trop basse.*» S'ils ne sortiront pas la «cavalerie lourde» ce mercredi, les syndicats promettent une réaction «*immédiate dès que les dossiers chauds seront sur la table.*»